



TESTS D'ENTRÉE CFMI DE POITIERS – 2026

Aménagements des modalités d'admissibilité et d'admission CFMI de Poitiers Session mars/juin 2026

Outre le dossier de candidature envoyé par mail avant le 20 mars 2026, les candidat.es seront invité.es dans un premier temps à fournir des extraits vidéos permettant d'évaluer leurs compétences artistiques. Dans un second temps, certains d'entre eux ayant été jugés recevables dans le cadre de ces épreuves d'admissibilité seront reçus dans le cadre d'un entretien en visio-conférence.

Vous trouverez ci-dessous le descriptif de ces nouvelles modalités. Ces conditions de prestation artistique ne seront pas optimales et le jury sera par conséquent très bienveillant et indulgent face aux éventuelles difficultés et disparités techniques rencontrées par les candidat.es (soudes de caméra, absence de l'instrument habituel, absence d'accompagnement, absence des partitions souhaitées, acoustique particulière...).

D'autre part, dans le cadre d'une garantie au droit à l'image, les candidat.es sont assuré.es du fait que les vidéos envoyées serviront uniquement à l'évaluation des compétences dans le cadre de l'entrée au CFMI. Ces vidéos ne seront en aucun cas transmises à des tiers ou diffusées au-delà des stricts besoins de cette évaluation.

Admissibilité

Pratique instrumentale ou vocale (*durée : 10 mn maximum*)

La, le, candidat.e communique une vidéo d'une durée de 10 minutes maximum comprenant l'enregistrement de deux pièces instrumentales ou vocales d'esthétiques différentes. Le choix du répertoire est libre, le jury portera une attention particulière sur la qualité de l'interprétation, la musicalité et la créativité. Toutes les esthétiques et pratiques musicales sont admises.

Pour cette épreuve, la, le candidat.e peut se présenter seul.e, accompagné.e, ou s'appuyer sur un support audio enregistré. Dans les deux derniers cas de figures, le candidat prendra soin de rendre parfaitement lisible sa prestation par rapport à l'accompagnement.

La vidéo sera enregistrée en live, sans montage technique, et permettra de visualiser le plus clairement possible la prestation du candidat.

Pratique vocale (*durée : 10 mn maximum*)

La, le, candidat.e communique une vidéo d'une durée de 10 minutes maximum comprenant l'enregistrement de deux pièces vocales d'esthétiques différentes. Le choix du répertoire est libre, le jury portera une attention particulière sur la qualité de l'interprétation, la musicalité et la créativité.

Toutes les esthétiques et pratiques musicales sont admises.

Pour cette épreuve, la, le, candidate peut se présenter seul.e, accompagné.e, ou s'appuyer sur un support audio enregistré. Dans les deux derniers cas de figures, la, le, candidat.e prendra soin de rendre parfaitement lisible sa prestation par rapport à l'accompagnement.

La vidéo sera enregistrée en live, sans montage technique, et permettra de visualiser le plus clairement possible la prestation du candidat.

Commentaire des pièces présentées

En quelques lignes (40 lignes maximum), la, le, candidat.e présentera les quatre pièces interprétées pour les épreuves de pratique instrumentale et de pratique vocale.

Il s'agira d'une analyse personnelle dans laquelle il précisera les motivations ayant déterminé le choix de son programme.

Au-delà de l'analyse, ce travail permet de voir la capacité du candidat à parler de musique comme le ferait par exemple un critique musical, avec des références et des prises de position.

Procédure

La, le, candidat.e déposera son dossier, comprenant la vidéo des quatre pièces présentées et le commentaire, sur la plateforme à partir du lien : <https://wetransfer.com>

Le téléchargement devra être envoyé à l'adresse suivante : cfmi@univ-poitiers.fr

Les formats recommandés sont :

- MP4 pour la vidéo

- Word, OpenOffice, PDF, pour le commentaire

Si, pour des soucis techniques, la, le, candidat.e rencontre un problème pour transférer son dossier, merci de prendre contact directement avec le CFMI afin d'envisager une solution alternative.

Le dépôt des dossiers d'admissibilité est fixé au vendredi 20 mars au plus tard

Un courriel vous sera adressé afin de vous confirmer la bonne réception de votre dossier.

Admission

(Date à fixer)

Mémorisation, déchiffrage, arrangement

24 heures avant la convocation du candidat à l'épreuve d'admission, le CFMI lui communique la partition d'un chant simple (chanson traditionnelle ou chant pour enfants). Le candidat en proposera une interprétation au cours de l'entretien avec le jury programmé le lendemain.

Elle, il, est autorisé.e à utiliser tous les moyens à sa disposition pour en proposer une version personnalisée

Entretien

En présence d'un jury composé, d'un artiste professionnel et des responsables du CFMI, la, le, candidat.e est invité.e à se présenter, et à commenter les tests qui viennent de se dérouler. Elle, il, réservera un temps pour évoquer le métier de musicien intervenant et son projet professionnel. Au cours de l'entretien, il est demandé au candidat de parler d'une pratique musicale qui lui est chère et de la défendre en évoquant son utilisation possible dans l'éducation musicale.

Procédure

Après validation des tests d'admissibilité, la, le, candidat.e recevra une convocation précisant le jour et l'heure des épreuves d'admission.

Réalisée en visioconférence, elles seront fractionnées en deux parties :

- 10 minutes pour l'accueil et la présentation du chant de l'épreuve de mémorisation, déchiffrement, arrangement
- 20 minutes dédiées à l'entretien

Le jury nommé précédemment assistera et évaluera l'ensemble des épreuves ; il aura pris connaissance au préalable du dossier déposé par la, le, candidat.e pour l'admissibilité.

Le lien d'accès à la visioconférence sera communiqué sur la convocation après validation des épreuves d'admissibilité.

Le résultat de l'épreuve d'admission sera communiqué au candidat le jour des épreuves.